

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en  
sciences maïeutiques

- Université de Rouen

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie intégrative, santé, environnement (BISE)

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : Université du Havre

Réparti sur 3 années, le Diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSM) correspond au grade de licence et sanctionne le 1<sup>er</sup> cycle d'études (60 european credit transfer system (ECTS) par an soit un total 180 ECTS).

Le concours de 1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé organisé à la faculté de médecine/pharmacie de Rouen comporte également depuis 2014 une antenne au Havre où les cours magistraux (CM) sont accessibles en audio et vidéo-transmission.

La Première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS), comprend un tronc commun (7 unités d'enseignements (UE) dispensées sous forme de CM et d'enseignements dirigés (ED)) et une UE spécifique de chacune des filières médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Chaque filière a son propre numerus clausus et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des 4 concours. Ils peuvent également présenter le concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année d'école de masso-kinésithérapie de Rouen compte tenu d'un programme commun avec les filières médecine, odontologie et maïeutique. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des passerelles pédagogiques existent vers la 2<sup>ème</sup> année des licences *Sciences, technologie, santé* mention *Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (SVTE)*, mention *Mécanique, physique, matériaux (MPM)*, mention *Chimie* et mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)*.

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années spécifiques de la formation générale en sciences maïeutiques (DFGSM2 et 3) proposent un enseignement équilibré permettant d'acquérir le socle de connaissance générale commune aux professions de santé et de renforcer les connaissances fondamentales nécessaires à la profession de sage-femme, mais aussi de poser les bases des connaissances nécessaires à la recherche. L'enseignement pratique est introduit dès ce 1<sup>er</sup> cycle.

## Evaluation de la PACES

### Synthèse de l'évaluation

L'ensemble des documents fournis décrit de façon générale l'organisation de la PACES avec la nature des enseignements dispensés et des examens en rapport, les modalités de correction des épreuves, la composition du jury et les conditions d'admission et de réorientation. Ainsi le cadre de réorientation des étudiants « reçus-collés » (moyenne supérieure ou égale à 10/20) tenant compte de leur rang de classement est bien codifié. Ces éléments qui sont globalement identiques dans toutes les UFR (unité de formation et de recherche) de médecine/pharmacie de France ne font pas apparaître de caractéristiques propres à l'UFR de Rouen si ce n'est l'aide interne à la préparation des concours qui paraît bien organisée. C'est ainsi qu'il manque un nombre significatif d'informations spécifiques qui aurait peut-être permis de mettre en valeur certains aspects de la formation.

Font ainsi défaut, entre autres, des renseignements précis relatifs à la façon dont les étudiants sont informés sur les modalités pédagogiques de la PACES, sur l'aide à la préparation du concours et le rôle du tutorat dans le soutien aux étudiants en difficulté (prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon). N'apparaissent pas non plus le nombre de « reçus-collés » au concours, les résultats des étudiants inscrits dans plusieurs filières, les résultats selon l'origine des étudiants. Le nombre d'étudiants présentant le concours dans chaque filière n'est également pas mentionné.

La formation proposée est de toute évidence bien structurée et de qualité, mais elle n'est pas mise en valeur par le dossier superficiel et lacunaire déposé auprès du HCERES. De plus, le nombre important d'informations non disponibles dans le dossier est à mettre en relation avec l'absence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation de la

formation. Ce manque de pilotage explique également qu'aucune évaluation des enseignements par les étudiants n'ait encore été mise en place.

Points forts :

- Organisation globale de la 1<sup>ère</sup> année présentée clairement.
- Important potentiel enseignant universitaire et hospitalo-universitaire.
- Mise en place d'une antenne au Havre pour faciliter l'accès des étudiants de Haute-Normandie à leurs études de PACES.

Points faibles :

- Absence de dossier structuré fournissant les renseignements nécessaires à l'évaluation des dispositifs mis en place en PACES.
- Absence de renseignements sur les résultats de chaque filière et sur le devenir des étudiants réorientés.
- Absence de conseil de perfectionnement, d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Absence de dispositifs pour la réorientation en fin de 1<sup>er</sup> semestre du concours.
- Modalités d'enseignement peu diversifiées faisant appel presque uniquement aux cours magistraux.

Conclusions :

Aucun document en vue de l'évaluation par le HCERES n'a été véritablement rédigé. Les informations disponibles proviennent pour la plupart d'un livret pédagogique listant les UE et d'un document général validé par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) fixant les modalités de fonctionnement de la PACES. Si la mutualisation complète des UE spécifiques de médecine, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie est une démarche qui paraît favorable aux étudiants, l'intérêt réel d'un tel dispositif reste à démontrer et demande dès lors à être analysé. Les possibilités de réorientations en cas d'échec au concours d'entrée de la PACES sont par ailleurs bien décrites, lesquelles sont globalement similaires dans l'ensemble des UFR de médecine/pharmacie françaises. Les conditions de réinscriptions ultérieures sont très clairement définies dans les modalités de fonctionnement de la PACES. Néanmoins, la possibilité offerte aux étudiants ayant tenté deux fois le concours, d'intégrer une 3<sup>ème</sup> année de licence est surprenante et devrait faire l'objet d'une analyse quant à sa pertinence. A signaler que l'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) mériterait d'être mieux exploitée dès la PACES.

L'absence de nombreux renseignements sur plusieurs items ne permet pas de faire une évaluation correcte de la formation. Ces insuffisances sont liées à l'évidence à la non-existence de conseil de perfectionnement et d'autoévaluation. Ces éléments capitaux de pilotage devraient être mis en place au plus vite.

## Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	Concernant l'information des étudiants sur les modalités pédagogiques de la PACES, une journée introductive est prévue. Par ailleurs un document validé par la CFVU et un livret pédagogique sur l'organisation de la 1 <sup>ère</sup> année d'études (programme des différentes UE, modalités d'admission en 2 <sup>ème</sup> année de licence, équivalences entre UE, passerelle vers les instituts de formation en soins infirmiers) sont disponibles. Ce document doit être connu des étudiants, mais les moyens pour qu'ils y accèdent ne sont pas précisés. Il apparaît que le choix entre les filières, médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique est possible ainsi que l'inscription conjointe au concours de masso-kinésithérapie. Toutefois, il est impossible de savoir si les étudiants sont informés sur le numerus clausus détaillé de chaque filière, sur les taux de réussite, ainsi que sur les éventuelles conditions d'accueil d'étudiants salariés ou en situation de handicap. Or, ces informations sont d'une importance majeure pour que les étudiants finalisent leur choix d'orientation.

2- Structure et organisation de la PACES	<p>Les enseignements sont dispensés majoritairement sous forme de CM (les TICE sont peu intégrées en 1<sup>ère</sup> année), lesquels sont accessibles en audio et vidéo-transmission. La répartition des étudiants en ED n'est pas précisée. Le fonctionnement de l'antenne PACES à l'Université du Havre est bien détaillé (inscription administrative à l'Université de Rouen, CM, ED et tutorat à l'Université du Havre). L'organisation des enseignements est semestrielle avec un nombre équilibré d'ECTS sur les 2 semestres mais avec un volume horaire global assez élevé. Ainsi les enseignements pour la seule filière pharmacie comptabilisent 476 heures (485 heures pour les autres filières). Le volume horaire d'enseignements pour l'étudiant souhaitant présenter les 4 concours, s'élève à 539 heures compte tenu de la mutualisation des UE spécifiques interfilières qui est très importante (100 % entre médecine, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie soit 67 heures, mais seulement 6 % soit 4 heures entre la pharmacie et les autres filières).</p>
3- Organisation du concours	<p>L'organisation du concours est clairement définie et décrite dans un document approuvé par la CFVU qui expose la nature des épreuves pour chaque UE, les modalités de fonctionnement de la PACES, la composition du jury, les conditions d'admission, les modalités pratiques et le déroulement de la correction des épreuves. Les étudiants de Rouen et du Havre concourent sur un site commun choisi par la faculté de médecine et de pharmacie de Rouen. Les épreuves des différentes UE sont organisées sous forme de questions à choix multiples (QCM) à l'exception de l'UE <i>Santé, société, humanité</i> qui pourra comporter une ou plusieurs questions rédactionnelles. Celles-ci sont corrigées par deux correcteurs mais il n'y a aucune indication sur la procédure à suivre en cas de note divergente. Le champ des questions susceptibles d'être posées par les enseignants à l'épreuve du concours est élargi en dehors du programme lui-même sans qu'il soit fait référence à quelque limite dans ce champ de questionnement, ni de la manière dont les étudiants sont informés de cette possibilité. Calquée sur le volume horaire des enseignements, la durée des épreuves est satisfaisante avec des coefficients spécifiques pour chacune d'entre elles selon les filières.</p>
<b>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</b>	
4- Dispositifs en place	<p>Aucune information précise n'est fournie sur l'aide à la préparation du concours pas plus que sur la prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon. Le dispositif d'aide comprend cependant des concours blancs et un tutorat. Néanmoins les conditions d'accès à ce tutorat, son organisation et son évaluation ne sont pas explicitées.</p>
5- Réorientation	<p>Les possibilités de réorientations en cas d'échec au concours d'entrée de la PACES sont classiques. Ainsi, les étudiants « reçus-collés » du concours ou dont le rang de classement est inférieur ou égal à 1,5 fois le numerus clausus cumulé des différentes filières, peuvent intégrer directement une 2<sup>ème</sup> année de licence (<i>Sciences, technologies, santé</i> ou <i>Sciences des activités physiques et sportives</i>). L'accès direct en 3<sup>ème</sup> année de licence <i>Sciences, technologie, santé</i> mention <i>Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement</i>, est possible pour les étudiants ayant tenté par 2 fois le concours et ayant le même type de résultat que précédemment décrit ; un jury sélectionne les 30 meilleurs candidats pouvant bénéficier de cette disposition. Cependant ce dispositif peu courant, permettant un accès direct des étudiants en 3<sup>ème</sup> année de licence, mériterait d'être évalué afin d'être totalement validé.</p> <p>Par ailleurs les « reçus-collés » de la PACES sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité du concours d'entrée dans les Instituts de formation en soins infirmiers, ne devant présenter que les épreuves orales.</p> <p>Toutefois rien ne précise comment les étudiants sont accompagnés dans leur réorientation, faisant craindre l'absence de procédure structurée. Par ailleurs, il n'y a pas de réorientation possible en fin de 1<sup>er</sup> semestre, les résultats partiels du concours n'étant proclamés que fin janvier.</p>

6- Réinscriptions ultérieures	Les conditions de réinscriptions ultérieures sont très clairement définies dans les modalités de fonctionnement de la PACES. Tout étudiant est autorisé à redoubler si son rang de classement, identifié à partir du classement général sans coefficient, le place en-deçà de 2,5 à 3 fois le <i>numerus clausus</i> cumulé des 4 filières. Il peut être autorisé à se réinscrire ultérieurement en PACES, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence. Après demande écrite et entretien, un triplement peut être autorisé par le président de l'université.
<b>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</b>	
7- Effectifs et résultats	Après une baisse en 2011-2012, le nombre d'étudiants inscrits en PACES est assez stable depuis 3 ans et voisin de 1600. Environ 10 à 15 % des inscrits administratifs ne participent pas au concours : cette différence n'a pas été analysée. Le taux de réussite au concours est compris entre 26 et 33 % depuis 2010-2011. Le nombre de « reçus-collés » au concours n'est pas communiqué. Aucune information n'est donnée quant aux effets du redoublement sur la réussite au concours, quant aux résultats des étudiants ayant fait le choix de s'inscrire dans plusieurs filières, pas plus que sur les résultats selon l'origine des étudiants. Il est également dommage de ne pas disposer d'une analyse différenciée entre les 2 sites de Rouen et du Havre en termes de réussite au concours. Les seules indications disponibles montrent que l'accès au concours de PACES est plus difficile pour certaines catégories socio-professionnelles (agriculteurs), que près de 2/3 des étudiants sont boursiers et 7 % d'entre eux ont des parents inactifs ou retraités.
8- Suivi des étudiants réorientés	Il semble n'exister aucun suivi des étudiants réorientés.
<b>PILOTAGE DE LA FORMATION</b>	
9- Equipe pédagogique et jurys	L'équipe pédagogique qui se compose de 51 enseignants chercheurs et d'une intervenante extérieure sage-femme, est cohérente et conforme aux thématiques enseignées.  La composition exacte du jury reste assez floue : chaque coordinateur d'UE est membre de droit du jury, mais le jury peut fonctionner avec un minimum de quatre enseignants dont deux issus du département de médecine et deux du département de pharmacie. Afin d'assurer un fonctionnement normal de ce jury, il serait souhaitable que la présence de tous les membres soit obligatoire sauf cas de force majeure. A noter que le doyen de l'UFR mixte médecine-pharmacie est membre de droit du jury, lequel est présidé par le responsable de la PACES.
10- Conseil de perfectionnement	Il n'est fait mention d'aucun conseil de perfectionnement dans le dossier.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Il n'est fait mention d'aucune autoévaluation et d'aucune évaluation des enseignements par les étudiants.
<b>FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES</b>	
12- Effectifs et résultats de la filière	Le <i>numerus clausus</i> propre à chacune des 4 filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) est globalement stable depuis 2010. Cependant, le nombre d'étudiants présentant les 4 concours n'étant pas communiqué, aucune analyse n'est possible en ce qui concerne l'évolution des inscrits, leur origine et leurs résultats au concours.

## Deuxième et troisième années

### Synthèse de l'évaluation

Le dossier présenté par l'établissement est trop souvent incomplet, avec des documents parfois contradictoires ou non-exploitable faute de légendes ou du fait de l'utilisation d'abréviations non explicitées. L'information aux étudiants sur le cursus est formalisée au cours d'une journée située en aval des résultats de PACES. Les UE délivrées sont conformes aux textes réglementaires mais la mutualisation avec les autres formations de PACES est modeste (3 UE sur 10). L'introduction des enseignements cliniques se fait de façon satisfaisante dans ce 1<sup>er</sup> cycle, ainsi que l'enseignement obligatoire à la démarche de recherche. La mise en place de parcours personnalisé a été débutée à la rentrée 2015 pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année, sous forme d'une UE libre et librement choisie, sans précision sur le type d'UE accessible. Concernant les équipes pédagogiques, le rôle des sages-femmes enseignantes n'est pas évaluable (notamment leur participation à l'enseignement) et la participation des enseignants universitaires est très faible que ce soit en nombre d'enseignants ou en volume horaire, laissant une large place à des enseignants non universitaires et non professionnels (dont une part non négligeable d'internes). Le recours aux modalités pédagogiques nouvelles (TICE, technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, simulation) n'est pas évaluable, faute de données fournies. Le conseil de perfectionnement n'est pas mis en place, ce qui explique probablement l'absence d'autoévaluation et l'insuffisance de l'évaluation des enseignements. Les éléments d'un dispositif efficace de soutien aux étudiants sont présents. Les modalités de sa mise en œuvre (systématique, déclenchée par l'enseignant ou l'étudiant) demandent à être précisées. Il n'y a pas d'information sur les moyens administratifs mis à disposition de l'école.

#### Points forts :

- Enseignement clinique introduit dès le 1<sup>er</sup> cycle.
- Initiation à la recherche mise en place dans ce 1<sup>er</sup> cycle.
- Dispositif d'encadrement des étudiants par une sage-femme référente pour chaque année du cursus.
- Modalités d'examen et de validation claires.

#### Points faibles :

- Documents fournis insuffisamment détaillés et parfois contradictoires, rendant l'évaluation difficile.
- Participation des enseignants universitaires très insuffisante.
- Rôle et responsabilité des enseignantes sages-femmes non précisés.
- Mutualisation avec les formations des autres filières de santé très faible.
- Evaluation des enseignements théoriques insuffisante et autoévaluation inexistante.

#### Conclusions :

Le dossier fourni est très incomplet avec des documents peu exploitables, ce qui dessert probablement l'évaluation. Le contenu des enseignements répond à la réglementation mais avec un volume horaire trop élevé. Il ressort que les enseignants sont majoritairement non universitaires et non professionnels (large proportion d'internes). Une plus forte mutualisation des enseignements avec la filière médecine paraît indispensable. L'offre de parcours personnalisé mérite d'être développée. La mise en place d'un conseil de perfectionnement est nécessaire, de même que le développement de l'évaluation des enseignements et de l'autoévaluation. Une collaboration indispensable entre le CHU (centre hospitalier universitaire), l'université et la structure de formation sage-femme doit être initiée rapidement pour faire évoluer la formation maïeutique qui doit répondre aux exigences d'un niveau licence et master, nécessaire dans le cadre d'une ouverture à la recherche et pour permettre aux étudiants en maïeutique de poursuivre leurs études par un 3<sup>ème</sup> cycle.

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>En conformité avec le texte réglementaire, il existe un enseignement équilibré entre les connaissances générales communes aux professions de santé et les connaissances plus spécifiques à la pratique de la maïeutique. L'initiation à la démarche de recherche semble également bien mise en place. L'enseignement clinique est fortement introduit dès ce 1<sup>er</sup> cycle avec un volume de stage conséquent (11 ECTS en 2<sup>ème</sup> année et 24 en 3<sup>ème</sup> année). Les étudiants sont informés des connaissances et compétences attendues à l'issue des études au cours d'une journée d'information organisée après les résultats de PACES. L'organisation sous forme de semestres, équilibrés en termes d'ECTS acquis, est conforme aux attentes et ne présente pas de caractéristique particulière. La mise en place de parcours semble effective avec la réalisation d'une UE libre et librement choisie mais tardive puisque uniquement à partir de la 3<sup>ème</sup> année (validant 12 ECTS, 10 % de l'enseignement). Cependant, les documents fournis ne sont pas suffisamment clairs pour savoir quelles sont les UE libres et librement choisies auxquelles les étudiants ont effectivement accès et pour comprendre quels types de parcours personnalisés leur sont offerts.</p> <p>Il existe une grande hétérogénéité dans les modalités d'attribution des ECTS avec un nombre d'ECTS et une durée d'enseignement très variable (1 ECTS vaut de 6 à 15 heures de cours), qui n'est pas argumentée et ne semble pas justifiée par l'importance de la matière enseignée (par exemple, pour l'UE génétique médicale 1 ECTS = 6 heures et pour l'UE tissu sanguin et système immunitaire 1 ECTS = 14,8 heures). A noter des informations discordantes entre les différents documents concernant les ECTS attribués par UE (par exemple, UE gynécologie 4 ECTS dans le document principal et 3 ECTS dans un document annexe).</p> <p>Les règles de validation sont clairement établies et sans particularité, validées par la CFVU.</p> <p>Les modalités pédagogiques sont diversifiées incluant des CM, des ED, des travaux pratiques, des approches par problèmes, le recours à la simulation mais avec une part d'enseignements magistraux qui reste encore très importante (460 heures sur 797, soit 57 % des enseignements). Il manque des explications sur certaines abréviations utilisées (par exemple, TR) et sur les volumes horaires de certaines modalités d'enseignement (simulation) ce qui ne permet pas une évaluation satisfaisante. Le recours aux TICE semble très peu développé au vu des documents fournis. Un accès à l'espace numérique de travail est mentionné mais sans que l'utilisation des TICE ne soit clairement indiquée, en dehors de la référence à un portfolio numérique dont on ignore s'il s'agit d'un simple emplacement de stockage de documents (ce que suggère le texte) ou d'un outil de réflexion pédagogique.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>La mutualisation avec les autres formations de la 1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé a été débutée mais reste insuffisante (3 UE mutualisées sur 10 UE d'enseignements généraux, 13 % du volume horaire).</p> <p>Aucune information n'a été transmise sur l'accueil des étudiants en situation particulière.</p> <p>Les informations fournies sont insuffisantes pour évaluer les possibilités d'acquérir des compétences complémentaires. Seule l'obligation de valider le C2i est mentionnée et une UE libre est possible en 3<sup>ème</sup> année, sans qu'il soit indiqué clairement quelles UE sont accessibles et donc quelles compétences complémentaires peuvent être acquises.</p> <p>La mise à niveau des étudiants entrants par passerelle est assurée par un stage, sans précision sur les modalités d'accompagnement et d'adaptation selon le diplôme antérieur et l'année d'entrée, rendant difficile l'évaluation de ce dispositif. Les éléments fournis ne permettent pas de savoir s'il y a eu des entrées par passerelle.</p>



DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	Il existe un dispositif d'accompagnement des étudiants qui semble satisfaisant, comprenant des actions systématiques (attribution d'une sage-femme enseignante référente de promotion, des entretiens pédagogiques, des entretiens post évaluations cliniques) mais dont la fréquence n'est pas précisée. Il est également fait mention d'actions adaptées aux besoins de l'étudiant, dont les modalités de mise en œuvre ne sont pas précisées ; et d'une commission d'aide aux étudiants en difficulté, sans que son champ d'action ne soit indiqué et sans qu'il soit précisé si elle est propre à l'école ou à l'UFR.
4- Ouverture à l'international	Les informations transmises ne permettent pas de porter une appréciation sur cet item.
PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>La place des enseignantes sages-femmes, qui semblent être au nombre de 6, est impossible à définir puisqu'elles n'apparaissent pas dans le tableau des enseignants et qu'aucune information n'est donnée sur leur rôle, leur responsabilité ni sur leur formation ou leur compétence.</p> <p>Concernant la liste des enseignants, bien que les documents fournis soient peu clairs (cf. ci-dessous), la part d'enseignement assuré par des enseignants académiques ou des enseignantes sages-femmes est très insuffisante pour une formation de grade licence.</p> <p>Les documents fournis sont difficiles à comprendre puisqu'il existe deux tableaux apparemment contradictoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un tableau des enseignants dans le document principal indiquant qu'aucun enseignant professionnel, académique ou non, n'est impliqué dans cet enseignement de grade licence ; l'ensemble des cours étant assuré par du personnel en formation (internes, environ 30 % du volume horaire), des professionnels de terrain en activité (sages-femmes et gynécologues 16 %), et divers professionnels de terrain (kinésithérapeute, médecin scolaire, psychologue, etc.),</li> <li>- un autre tableau dans un document annexe intitulé SMa2 indiquant que 25 % des enseignements sont assurés par 23 enseignants universitaires (3 PU-PH (professeurs des universités-praticiens hospitaliers) et 20 CCA (chef de clinique assistant)), le reste étant assuré par des professionnels de terrain non enseignant (médecins et autres catégories professionnelles mais aucune sage-femme).</li> </ul> <p>Les instances de pilotage comprennent un conseil de département qui s'attache à l'organisation des études et une commission d'attribution des crédits (vouée à disparaître au profit des jurys mis en place par la réforme des études de sages-femmes, qui statue sur l'attribution des ECTS pour chaque étudiant). En revanche, il ne semble pas exister de conseil de perfectionnement.</p> <p>Aucune information n'est disponible sur les moyens administratifs de la structure de formation. L'évaluation des enseignements théoriques par les étudiants sous forme de session plénière à la fin de chaque semestre est insuffisante et l'analyse et la prise en compte de ces évaluations n'est pas précisées. Le système d'évaluation des stages semble satisfaisant mais il manque des informations sur les modalités de traitement des résultats (qui les analyse ?) et les modalités de suivi des actions d'amélioration.</p> <p>Il n'y a pas d'information sur l'autoévaluation.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	Les éléments fournis dans le dossier sont très insuffisants. Les effectifs paraissent stables mais les chiffres fournis sont incohérents puisque le nombre d'étudiants inscrits en 3 <sup>ème</sup> année est supérieur au nombre d'étudiants de 2 <sup>ème</sup> année admis en 3 <sup>ème</sup> année, sans qu'il soit indiqué de redoublement, de reprise des études après suspension ou de passerelle entrante.

# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.